



Association
québécoise
des lobbyistes

FORMULAIRE D'ADHÉSION – MEMBRE RÉGULIER

Le membre régulier est une personne qui exerce à temps plein ou à temps partiel des activités de lobbyisme que ce soit au sein d'une organisation, d'une entreprise ou à titre de conseil.

Afin d'être admis comme membre, les candidats doivent être inscrits à l'un des registre publics du lobbying (fédéral ou provincial) et voir leur candidature retenue par le comité d'admission de l'AQL. L'AQL favorise la pratique éthique des relations gouvernementales. En adhérant à l'AQL, ses membres s'engagent à exercer leurs activités de relations gouvernementales avec honnêteté, diligence et intégrité dans le respect de ses valeurs et de ses règles déontologiques ainsi que dans le cadre fixé par la législation encadrant la pratique du lobbying au Québec. Ses membres acceptent également d'adhérer au principe de transparence inscrit dans la Loi.

Le prix de la cotisation annuelle est de \$400.00 + TPS et TVQ. (451.50\$)

Nom : _____ Prénom _____

Fonction : _____

Nom de l'entreprise ou
de l'organisation : _____

Adresse : _____

de téléphone : _____ # de télécopieur _____

Adresse courriel : _____

Nature de l'organisation ou des fonctions :

Association sans but lucratif Ordre professionnel

Société d'État Entreprise privée

Cabinet-conseil Autre

Je demande, par les présentes, mon admission comme membre de l'Association québécoise des lobbyistes (AQL) et atteste que les informations fournies sont exactes.

Signé à _____, le _____.

Signature : _____

Nom (lettres moulées) : _____

Une fois complété, S.V.P. transmettre le formulaire par télécopieur au (418) 831-5062 ou par courrier au 388, rue Terrebonne, St-Nicolas (Québec) G7A 5E9. La cotisation est payable sur réception de la facturation. Une fois votre formulaire reçu et traité, nous vous transmettrons une facture.